

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 29 janvier 2018, à 19 heures 46, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères, Jean-Claude Gagnon et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

L'avis de convocation a été transmis au conseiller absent Jean-Paul Pelletier.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

1. Appui à Bell Canada - programme Québec branché
2. Participation au programme Rénovation Québec (PRQ)
3. Période de questions
4. Levée de la séance

2018-01-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-01-21 Appui à Bell Canada - programme Québec branché

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand appuie par résolution le projet de Bell Canada (#169) dans le cadre du programme Québec branché du gouvernement du Québec. Annoncé par le gouvernement du Québec le 24 novembre, ce projet permettra d'améliorer les services Internet large bande sur notre territoire, une priorité pour notre collectivité, et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-01-22 Participation au programme Rénovation Québec (PRQ)

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand désire adhérer au programme *Rénovation Québec* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet « Villa Versant du Lac no ACL 0800 »;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le conseil municipal de Saint-Ferdinand décide de ce qui suit :

- La municipalité de Saint-Ferdinand demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 250 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.
- Monsieur le maire Yves Charlebois et la directrice générale Sylvie Tardif soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme *Rénovation Québec*. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et

adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

Adopté à la majorité des membres présents (5 votes en faveur, 1 vote contre). Monsieur le maire Yves Charlebois demande d'enregistrer sa dissidence sur l'adoption de la résolution no 2018-01-22.

Le maire invite les 14 personnes présentes à la période de questions.

2018-01-23

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 57. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro 2018-01-22 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142(3) du Code municipal.